

**Agriculture**  
**Commerce**  
**Industrie**  
**LA VIE ACTUELLE**  
**DES BRASSERIES**  
**DU NORD**

(D'un correspondant particulier)  
Les gens du Nord sont représentés généralement comme de francs buveurs de bière et le voyageur qui parcourt la Flandre ou le Hainaut est frappé par le nombre des estaminets, des cabarets, des enseignes et des dénominations plus ou moins pittoresques désignant ces établissements de boissons qui, au Nord, dispensent de la bière la consommation de cette boisson régionale était telle qu'il n'était guère un village, avant la guerre de 1914, qui ne possédât une brasserie. Leur nombre avait considérablement diminué après 1918. On comptait encore dans le seul arrondissement de Lille, plus de 150 dans les environs de Lille, La production de la bière procurait alors de sérieux éléments de revenus à de nombreuses industries connexes : marées, glaces, etc. Les événements militaires ont sensiblement modifié l'activité ancienne de toutes ces industries. Non pas que beaucoup d'entre elles aient été victimes des bombardements ou des opérations de guerre. C'est à peine si une dizaine d'usines ont souffert de la guerre, et ces dommages actuels résultent uniquement de l'approvisionnement. L'irrégularité des transports ne permet plus aux maltteurs d'approvisionner en

orges et encourageons de Beauce, du Gâtinais et de Champagne, et en autres grains d'origine coloniale. Les approvisionnements en sucre présentent également une certaine difficulté et plusieurs brasseries ont dû fermer leurs portes, faute de trouver des matières premières en quantité suffisante. Cette situation a donné lieu ces temps-ci à certaines spéculations qui semblent nettement abusives. Les appréciations sur le vinement dans le Nord la mesure qui a été prise la semaine dernière par le Gouvernement et qui prévoit le blocage temporaire des orges.

Il y a un mois déjà les préfets s'étaient émus de cette situation et avaient pris, en accord avec les autorités locales, un arrêté interdisant la fabrication et la vente de bières dans la densité originelle, soit inférieure à deux degrés densimétriques ou supérieure à trois degrés. Dans le même ordre d'idées, et afin d'assurer aux usines du Nord, depuis le 1er novembre, la vente de bières de maïs de toutes céréales en dehors des départements du Nord et du Pas-de-Calais n'a peut plus être faite qu'avec l'accord de la Section économique de l'Oberfeldkommandantur du Nord et avis du groupement interprofessionnel. Enfin l'achat et la répartition, l'importation des matières premières, la fixation des prix sont effectués par ce même Comité dont la principale préoccupation en ce moment est l'approvisionnement des usines de nos industries régionales. Les difficultés que l'on éprouve auront une autre répercussion. Les brasseries ne pouvant couvrir leurs besoins en grains, hélas, en ce moment à effectuer de gros achats sur les marchés étrangers, les usines de nos industries régionales ont une hausse sensible pour les qualités de choix. La tendance sur la

Marché de Lille est simplement soutenu et les stocks s'accumulent dans les magasins de Hazebrucq, Boeschepe et d'ailleurs. Cette pénurie toutefois pas la prime du haut, qui n'est pas l'objet d'une taxation officielle, d'augmenter progressivement et d'atteindre actuellement des taux respectables. C'est ainsi que les houblons du Nord qui, en août 1939, se vendaient à 225 à 1.000 francs, valent maintenant 450 à 1.000 francs. Ce blé de Belgique se vendant maintenant sur la base de 3.000 francs. Les cotations de houblons d'origine alsacienne s'établissent à 4.750 pour les houblons de choix et à 4.850 pour les Primas.

**LA VENTE DES BLÉS**

La Société Coopérative de Stockage de Blé du Syndicat Agricole de l'arrondissement de Lille, communiqué :  
La Société Coopérative de Stockage de Blé de Lille et environs, 7, rue de Tenrenmède, à Lille, prient tous ses membres de bien vouloir se conformer strictement aux instructions données concernant les livraisons de blé. Elle leur confirme qu'ils devront avoir livré :  
Au 1er janvier 1941, au moins 50 % de leur récolte.  
Au 1er février 1941, au moins 80 % de leur récolte.  
Au 1er mars 1941, le reste.  
Elle informe tous ses adhérents que l'ensemble de leurs livraisons devra atteindre 75 % de la moyenne des livraisons des trois dernières années et que le producteur qui n'atteindra pas ce pourcentage sera dans l'obligation de donner le motif certifié valable par le Maire, assisté du Comité communal de la production agricole.  
Elle rappelle également à tous ses adhérents que la vente des blés et céréales secondaires (seigle, maïs, avoine, orge), doit obligatoirement être faite à la société.

**MARCHÉS DE LA RÉGION**

A Arras. — Voici les prix pratiqués au dernier marché : Radi, 2,50 la botte ; porreaux, 1, 2 et 3 fr. la botte ; navets, 1, 50 et 2 fr. la botte ; betteraves rouges, 2,50 le kg. ; oignons, 7 et 7,50 le kg. ; mâche, 6 fr. le kg. ; épinards, 3 et 4,50 le kg. ; salafis, 4,50 et 6 fr. la kg. ; potiron, 9,50 le kg. ; chéolotes, 7 et 6 fr. la botte ; choux de Bruxelles, 7,50 et 10 fr. le kg. ; choux, 2, 3 et 4 fr. la kg. ; pommes, 2, 5 et 5 fr. le kg. ; poires, 10 et 12 fr. le kg.  
A Béthune. — Voici les prix pratiqués au marché de lundi 16, suivant avis de la mairie :  
Poulets, 100 à 110 fr. la couple ; canards, 90 à 120 fr. la couple ; lapins, 15 à 100 fr. p. dinde, 150 à 150 fr. p. ; carottes, 3 à 3,50 le kg. ; navets, 2 à 3 fr. la kg. ; oignons, 5,70 à 7 fr. la kg. ; porreaux, 5 fr. la botte ; laitues, 0,50 à 1 fr. la kg. ; choux-fleurs, 2 à 5 fr. p. ; céleri, 1 à 3 fr. la botte ; pommes, 4 à 10 fr. la kilo.  
A Lens. — Voici un aperçu des prix pratiqués au marché de mardi 17 décembre :  
Marché de gros. — Par 100 kg. : navets, 150 fr. ; carottes, 30 fr. ; oignons, 400 à 425 fr. ; pommes, 400 à 900 fr. ; pois cassés, 9 à 9,50 la kg. ; chéolotes de Bruxelles, 6,25 à 8 fr. la kg. ; choux, 11 fr. ; choux-fleurs, 11 à 13 fr. la kg. ; polreaux, 8 fr. la botte ; 23 fr. la botte ; citrons, 20 fr. les 12 ; datées, 24 fr. la kg. ; 8 fr. la botte ; 150 fr. la caisse ; oranges, 10 à 13 fr. la kg. ; marrons, 900 fr. les 100 kg.  
Marché de détail. — Carottes, 3 à 3,25 le kg. ; choux de Bruxelles, 13 fr. la kg. ; porreaux, 2 à 6 fr. la botte ; oignons, 5,50 le kg. ; chéolotes de Bruxelles, 6 fr. la kg. ; pommes, 4 à 10 fr. la kg. ; poires, 13 fr. la kg. ; citrons, 2,50 ; oranges, 11 à 12 fr. la kg. ; marrons, 7,50 le kg. ; datées, 28 fr. la kg. ; 15 fr. la botte ; figues, 28 fr. la kg.  
Pas de pommes de terre, ni de haricots.

**T. S. F.**  
**RADIO-BELGIQUE RELAYÉ**  
**PAR RADIO-LILLE**  
**JEUDI 19 DÉCEMBRE**

7 h. : Informations en langue allemande, suivies d'un concert relayé.  
7 h. 30 : Informations en langue flamande et en langue française.  
7 h. 45 : Informations en langue française.  
8 h. 30 : Réveil d'orgue.  
8 h. 45 : Concert matinal.  
9 h. : Concert par une Musique Militaire.  
11 h. 45 : Reportage.  
12 h. : Concert par l'Orchestre Robert De Koninck.  
12 h. 30 : Informations en langue allemande.  
12 h. 40 : Concert par l'Orchestre Radio, direction Paul Gason, avec le concours de Josef Mankin, ténor.  
13 h. : Informations en langue flamande.  
13 h. 15 : Informations en langue française.  
13 h. 30 : Reprise du concert par l'Orchestre Radio.  
14 h. : Informations en langue allemande.  
14 h. 15 : Radio-Jeunesse.  
15 h. 15 : Informations en langue française.  
15 h. 30 : Informations.  
17 h. 45 : Voor de Kinderen.  
18 h. 05 : Septuor en mi bémol majeur op. 20, de Beethoven.  
18 h. 50 : Diagues.  
17 h. : Informations en langue allemande.  
17 h. 15 : Concert par l'Orchestre Fud Candrix.  
17 h. 45 : Echo du jour.  
18 h. 15 : Informations en langue française.  
18 h. 18 : Cours de langue allemande (Français).  
18 h. 35 : Chant populaire allemand (diague).  
18 h. 40 : Duitache Taalles.  
19 h. à 19 h 15 : Informations en langue flamande.

**BOURSES DE PARIS DES 16 ET 17 DÉCEMBRE 1940**

VALEURS	16 DÉC.	17 DÉC.
<b>FONDS D'ÉTAT</b>		
4 % amort. 1935	88 85x	88 75
4 % amort. 1936	91 15	91 10
4 % 1915	89 00	89 10
4 % 1920	120 40	119 25
4 % 1925	120 40	119 25
4 % 1930	89 85	89 45
4 % 1935	102 05	102 10
Caisse aut. 3 % 1937	110 00	109 50
Obli. trésor 4 % 1933	106 00	105 00
Obli. Nat. 4 % 1932	104 30	104 30
P.T.T. 5 % 1928	845 00	845 00
4 % 1929	301 00	301 00
5 % 1934	1010 00	1010 00
5 % 1936	1023 00	1023 00
5 % 1938	1053 00	1053 00
Obli. Trésor 4 % 1933	120 25	121 00
Bons Trésor 4 % 1935	107 50	108 30
4 % 1936	107 50	108 30
4 1/2 % 1937	108 30	109 10
4 % 1938	107 50	108 30
Sept. 5 % 1937	107 50	108 30
Oct. 5 % 1937	107 50	108 30
Fév. 5 1/2 % 1938	110 00	110 00
Cals aut. Tabacs	859 90	862 00
<b>CREDITS NATIONAUX</b>		
Cr. Nat. 1919	888 00	885 00
1920	322 00	323 00
1921	341 00	341 00
1922	84 00	84 00
1923	84 00	84 00
1924	85 00	85 00
1925	86 00	86 00
1926	87 00	87 00
1927	88 00	88 00
1928	89 00	89 00
1929	90 00	90 00
1930	91 00	91 00
1931	92 00	92 00
1932	93 00	93 00
1933	94 00	94 00
1934	95 00	95 00
1935	96 00	96 00
1936	97 00	97 00
1937	98 00	98 00
1938	99 00	99 00
<b>BOURSE DE PARIS DU 16 DÉCEMBRE</b>		
Ville de Paris. — Ville de Paris 1871	408	408
1875. — 1875, 480 ; 1882, 270 ; 1894, 90 ; 1905, 305 ; 1909, 290 ; 1913, 292 ; 1914, 294 ; 1917, 292 ; 1918, 292 ; 1919, 292 ; 1920, 292 ; 1921, 292 ; 1922, 292 ; 1923, 292 ; 1924, 292 ; 1925, 292 ; 1926, 292 ; 1927, 292 ; 1928, 292 ; 1929, 292 ; 1930, 292 ; 1931, 292 ; 1932, 292 ; 1933, 292 ; 1934, 292 ; 1935, 292 ; 1936, 292 ; 1937, 292 ; 1938, 292 ; 1939, 292 ; 1940, 292 ; 1941, 292 ; 1942, 292 ; 1943, 292 ; 1944, 292 ; 1945, 292 ; 1946, 292 ; 1947, 292 ; 1948, 292 ; 1949, 292 ; 1950, 292 ; 1951, 292 ; 1952, 292 ; 1953, 292 ; 1954, 292 ; 1955, 292 ; 1956, 292 ; 1957, 292 ; 1958, 292 ; 1959, 292 ; 1960, 292 ; 1961, 292 ; 1962, 292 ; 1963, 292 ; 1964, 292 ; 1965, 292 ; 1966, 292 ; 1967, 292 ; 1968, 292 ; 1969, 292 ; 1970, 292 ; 1971, 292 ; 1972, 292 ; 1973, 292 ; 1974, 292 ; 1975, 292 ; 1976, 292 ; 1977, 292 ; 1978, 292 ; 1979, 292 ; 1980, 292 ; 1981, 292 ; 1982, 292 ; 1983, 292 ; 1984, 292 ; 1985, 292 ; 1986, 292 ; 1987, 292 ; 1988, 292 ; 1989, 292 ; 1990, 292 ; 1991, 292 ; 1992, 292 ; 1993, 292 ; 1994, 292 ; 1995, 292 ; 1996, 292 ; 1997, 292 ; 1998, 292 ; 1999, 292 ; 2000, 292 ; 2001, 292 ; 2002, 292 ; 2003, 292 ; 2004, 292 ; 2005, 292 ; 2006, 292 ; 2007, 292 ; 2008, 292 ; 2009, 292 ; 2010, 292 ; 2011, 292 ; 2012, 292 ; 2013, 292 ; 2014, 292 ; 2015, 292 ; 2016, 292 ; 2017, 292 ; 2018, 292 ; 2019, 292 ; 2020, 292 ; 2021, 292 ; 2022, 292 ; 2023, 292 ; 2024, 292 ; 2025, 292 ; 2026, 292 ; 2027, 292 ; 2028, 292 ; 2029, 292 ; 2030, 292 ; 2031, 292 ; 2032, 292 ; 2033, 292 ; 2034, 292 ; 2035, 292 ; 2036, 292 ; 2037, 292 ; 2038, 292 ; 2039, 292 ; 2040, 292 ; 2041, 292 ; 2042, 292 ; 2043, 292 ; 2044, 292 ; 2045, 292 ; 2046, 292 ; 2047, 292 ; 2048, 292 ; 2049, 292 ; 2050, 292 ; 2051, 292 ; 2052, 292 ; 2053, 292 ; 2054, 292 ; 2055, 292 ; 2056, 292 ; 2057, 292 ; 2058, 292 ; 2059, 292 ; 2060, 292 ; 2061, 292 ; 2062, 292 ; 2063, 292 ; 2064, 292 ; 2065, 292 ; 2066, 292 ; 2067, 292 ; 2068, 292 ; 2069, 292 ; 2070, 292 ; 2071, 292 ; 2072, 292 ; 2073, 292 ; 2074, 292 ; 2075, 292 ; 2076, 292 ; 2077, 292 ; 2078, 292 ; 2079, 292 ; 2080, 292 ; 2081, 292 ; 2082, 292 ; 2083, 292 ; 2084, 292 ; 2085, 292 ; 2086, 292 ; 2087, 292 ; 2088, 292 ; 2089, 292 ; 2090, 292 ; 2091, 292 ; 2092, 292 ; 2093, 292 ; 2094, 292 ; 2095, 292 ; 2096, 292 ; 2097, 292 ; 2098, 292 ; 2099, 292 ; 2100, 292 ; 2101, 292 ; 2102, 292 ; 2103, 292 ; 2104, 292 ; 2105, 292 ; 2106, 292 ; 2107, 292 ; 2108, 292 ; 2109, 292 ; 2110, 292 ; 2111, 292 ; 2112, 292 ; 2113, 292 ; 2114, 292 ; 2115, 292 ; 2116, 292 ; 2117, 292 ; 2118, 292 ; 2119, 292 ; 2120, 292 ; 2121, 292 ; 2122, 292 ; 2123, 292 ; 2124, 292 ; 2125, 292 ; 2126, 292 ; 2127, 292 ; 2128, 292 ; 2129, 292 ; 2130, 292 ; 2131, 292 ; 2132, 292 ; 2133, 292 ; 2134, 292 ; 2135, 292 ; 2136, 292 ; 2137, 292 ; 2138, 292 ; 2139, 292 ; 2140, 292 ; 2141, 292 ; 2142, 292 ; 2143, 292 ; 2144, 292 ; 2145, 292 ; 2146, 292 ; 2147, 292 ; 2148, 292 ; 2149, 292 ; 2150, 292 ; 2151, 292 ; 2152, 292 ; 2153, 292 ; 2154, 292 ; 2155, 292 ; 2156, 292 ; 2157, 292 ; 2158, 292 ; 2159, 292 ; 2160, 292 ; 2161, 292 ; 2162, 292 ; 2163, 292 ; 2164, 292 ; 2165, 292 ; 2166, 292 ; 2167, 292 ; 2168, 292 ; 2169, 292 ; 2170, 292 ; 2171, 292 ; 2172, 292 ; 2173, 292 ; 2174, 292 ; 2175, 292 ; 2176, 292 ; 2177, 292 ; 2178, 292 ; 2179, 292 ; 2180, 292 ; 2181, 292 ; 2182, 292 ; 2183, 292 ; 2184, 292 ; 2185, 292 ; 2186, 292 ; 2187, 292 ; 2188, 292 ; 2189, 292 ; 2190, 292 ; 2191, 292 ; 2192, 292 ; 2193, 292 ; 2194, 292 ; 2195, 292 ; 2196, 292 ; 2197, 292 ; 2198, 292 ; 2199, 292 ; 2200, 292 ; 2201, 292 ; 2202, 292 ; 2203, 292 ; 2204, 292 ; 2205, 292 ; 2206, 292 ; 2207, 292 ; 2208, 292 ; 2209, 292 ; 2210, 292 ; 2211, 292 ; 2212, 292 ; 2213, 292 ; 2214, 292 ; 2215, 292 ; 2216, 292 ; 2217, 292 ; 2218, 292 ; 2219, 292 ; 2220, 292 ; 2221, 292 ; 2222, 292 ; 2223, 292 ; 2224, 292 ; 2225, 292 ; 2226, 292 ; 2227, 292 ; 2228, 292 ; 2229, 292 ; 2230, 292 ; 2231, 292 ; 2232, 292 ; 2233, 292 ; 2234, 292 ; 2235, 292 ; 2236, 292 ; 2237, 292 ; 2238, 292 ; 2239, 292 ; 2240, 292 ; 2241, 292 ; 2242, 292 ; 2243, 292 ; 2244, 292 ; 2245, 292 ; 2246, 292 ; 2247, 292 ; 2248, 292 ; 2249, 292 ; 2250, 292 ; 2251, 292 ; 2252, 292 ; 2253, 292 ; 2254, 292 ; 2255, 292 ; 2256, 292 ; 2257, 292 ; 2258, 292 ; 2259, 292 ; 2260, 292 ; 2261, 292 ; 2262, 292 ; 2263, 292 ; 2264, 292 ; 2265, 292 ; 2266, 292 ; 2267, 292 ; 2268, 292 ; 2269, 292 ; 2270, 292 ; 2271, 292 ; 2272, 292 ; 2273, 292 ; 2274, 292 ; 2275, 292 ; 2276, 292 ; 2277, 292 ; 2278, 292 ; 2279, 292 ; 2280, 292 ; 2281, 292 ; 2282, 292 ; 2283, 292 ; 2284, 292 ; 2285, 292 ; 2286, 292 ; 2287, 292 ; 2288, 292 ; 2289, 292 ; 2290, 292 ; 2291, 292 ; 2292, 292 ; 2293, 292 ; 2294, 292 ; 2295, 292 ; 2296, 292 ; 2297, 292 ; 2298, 292 ; 2299, 292 ; 2300, 292 ; 2301, 292 ; 2302, 292 ; 2303, 292 ; 2304, 292 ; 2305, 292 ; 2306, 292 ; 2307, 292 ; 2308, 292 ; 2309, 292 ; 2310, 292 ; 2311, 292 ; 2312, 292 ; 2313, 292 ; 2314, 292 ; 2315, 292 ; 2316, 292 ; 2317, 292 ; 2318, 292 ; 2319, 292 ; 2320, 292 ; 2321, 292 ; 2322, 292 ; 2323, 292 ; 2324, 292 ; 2325, 292 ; 2326, 292 ; 2327, 292 ; 2328, 292 ; 2329, 292 ; 2330, 292 ; 2331, 292 ; 2332, 292 ; 2333, 292 ; 2334, 292 ; 2335, 292 ; 2336, 292 ; 2337, 292 ; 2338, 292 ; 2339, 292 ; 2340, 292 ; 2341, 292 ; 2342, 292 ; 2343, 292 ; 2344, 292 ; 2345, 292 ; 2346, 292 ; 2347, 292 ; 2348, 292 ; 2349, 292 ; 2350, 292 ; 2351, 292 ; 2352, 292 ; 2353, 292 ; 2354, 292 ; 2355, 292 ; 2356, 292 ; 2357, 292 ; 2358, 292 ; 2359, 292 ; 2360, 292 ; 2361, 292 ; 2362, 292 ; 2363, 292 ; 2364, 292 ; 2365, 292 ; 2366, 292 ; 2367, 292 ; 2368, 292 ; 2369, 292 ; 2370, 292 ; 2371, 292 ; 2372, 292 ; 2373, 292 ; 2374, 292 ; 2375, 292 ; 2376, 292 ; 2377, 292 ; 2378, 292 ; 2379, 292 ; 2380, 292 ; 2381, 292 ; 2382, 292 ; 2383, 292 ; 2384, 292 ; 2385, 292 ; 2386, 292 ; 2387, 292 ; 2388, 292 ; 2389, 292 ; 2390, 292 ; 2391, 292 ; 2392, 292 ; 2393, 292 ; 2394, 292 ; 2395, 292 ; 2396, 292 ; 2397, 292 ; 2398, 292 ; 2399, 292 ; 2400, 292 ; 2401, 292 ; 2402, 292 ; 2403, 292 ; 2404, 292 ; 2405, 292 ; 2406, 292 ; 2407, 292 ; 2408, 292 ; 2409, 292 ; 2410, 292 ; 2411, 292 ; 2412, 292 ; 2413, 292 ; 2414, 292 ; 2415, 292 ; 2416, 292 ; 2417, 292 ; 2418, 292 ; 2419, 292 ; 2420, 292 ; 2421, 292 ; 2422, 292 ; 2423, 292 ; 2424, 292 ; 2425, 292 ; 2426, 292 ; 2427, 292 ; 2428, 292 ; 2429, 292 ; 2430, 292 ; 2431, 292 ; 2432, 292 ; 2433, 292 ; 2434, 292 ; 2435, 292 ; 2436, 292 ; 2437, 292 ; 2438, 292 ; 2439, 292 ; 2440, 292 ; 2441, 292 ; 2442, 292 ; 2443, 292 ; 2444, 292 ; 2445, 292 ; 2446, 292 ; 2447, 292 ; 2448, 292 ; 2449, 292 ; 2450, 292 ; 2451, 292 ; 2452, 292 ; 2453, 292 ; 2454, 292 ; 2455, 292 ; 2456, 292 ; 2457, 292 ; 2458, 292 ; 2459, 292 ; 2460, 292 ; 2461, 292 ; 2462, 292 ; 2463, 292 ; 2464, 292 ; 2465, 292 ; 2466, 292 ; 2467, 292 ; 2468, 292 ; 2469, 292 ; 2470, 292 ; 2471, 292 ; 2472, 292 ; 2473, 292 ; 2474, 292 ; 2475, 292 ; 2476, 292 ; 2477, 292 ; 2478, 292 ; 2479, 292 ; 2480, 292 ; 2481, 292 ; 2482, 292 ; 2483, 292 ; 2484, 292 ; 2485, 292 ; 2486, 292 ; 2487, 292 ; 2488, 292 ; 2489, 292 ; 2490, 292 ; 2491, 292 ; 2492, 292 ; 2493, 292 ; 2494, 292 ; 2495, 292 ; 2496, 292 ; 2497, 292 ; 2498, 292 ; 2499, 292 ; 2500, 292 ; 2501, 292 ; 2502, 292 ; 2503, 292 ; 2504, 292 ; 2505, 292 ; 2506, 292 ; 2507, 292 ; 2508, 292 ; 2509, 292 ; 2510, 292 ; 2511, 292 ; 2512, 292 ; 2513, 292 ; 2514, 292 ; 2515, 292 ; 2516, 292 ; 2517, 292 ; 2518, 292 ; 2519, 292 ; 2520, 292 ; 2521, 292 ; 2522, 292 ; 2523, 292 ; 2524, 292 ; 2525, 292 ; 2526, 292 ; 2527, 292 ; 2528, 292 ; 2529, 292 ; 2530, 292 ; 2531, 292 ; 2532, 292 ; 2533, 292 ; 2534, 292 ; 2535, 292 ; 2536, 292 ; 2537, 292 ; 2538, 292 ; 2539, 292 ; 2540, 292 ; 2541, 292 ; 2542, 292 ; 2543, 292 ; 2544, 292 ; 2545, 292 ; 2546, 292 ; 2547, 292 ; 2548, 292 ; 2549, 292 ; 2550, 292 ; 2551, 292 ; 2552, 292 ; 2553, 292 ; 2554, 292 ; 2555, 292 ; 2556, 292 ; 2557, 292 ; 2558, 292 ; 2559, 292 ; 2560, 292 ; 2561, 292 ; 2562, 292 ; 2563, 292 ; 2564, 292 ; 2565, 292 ; 2566, 292 ; 2567, 292 ; 2568, 292 ; 2569, 292 ; 2570, 292 ; 2571, 292 ; 2572, 292 ; 2573, 292 ; 2574, 292 ; 2575, 292 ; 2576, 292 ; 2577, 292 ; 2578, 292 ; 2579, 292 ; 2580, 292 ; 2581, 292 ; 2582, 292 ; 2583, 292 ; 2584, 292 ; 2585, 292 ; 2586, 292 ; 2587, 292 ; 2588, 292 ; 2589, 292 ; 2590, 292 ; 2591, 292 ; 2592, 292 ; 2593, 292 ; 2594		